



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1997/P/L.10/Add.1
26 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1997
9-12 septembre 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS**

Jordanie

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 1997 contient la recommandation finale concernant le programme de pays soumis à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de la Jordanie dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 4 250 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 1 350 000 dollars à prélever sur les fonds supplémentaires sous réserve de versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1998 à 2002.

* E/ICEF/1997/20.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1996. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1997 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1997/P/L.18).

DONNÉES DE BASE
(1995 sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	2,7
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	25
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	21
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère)	9
TMM (pour 100 000 naissances vivantes, 1990)*	150
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin)	93/79
Taux de scolarisation primaire (% net masculin/ féminin, 1990)	97/97
Élèves du primaire atteignant la 5e année (% , 1993)	98
Accès à l'eau potable (% , 1994)	98
Accès aux services de santé (% , 1985)	97
PNB par habitant	1 510 dollars des États-Unis
Enfants de 1 an ayant reçu la série complète de vaccins contre :	
la tuberculose :	...
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	100 %
la rougeole :	92 %
la poliomyélite :	99 %
Femmes enceintes vaccinées contre :	
le tétanos :	59 %

* Selon une étude de 1996 faite par le Ministère de la santé et l'Agency for International Development des États-Unis, le taux de mortalité maternelle était de 55 pour 100 000 naissances vivantes.

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Les solides engagements politiques et budgétaires que la Jordanie a pris à l'égard des droits de l'enfant et des services sociaux se sont soldés par de grands progrès en matière de survie et de développement de l'enfant, malgré un taux d'accroissement démographique annuel de 3,8 % (1994). La plupart des objectifs fixés pour l'an 2000 ont été atteints, à l'exception de ceux qui concernent l'Initiative Hôpitaux amis des bébés. La Jordanie a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, un nombre croissant de familles (21 % de la population) vit en dessous du seuil de pauvreté. La consommation réelle par habitant a baissé de 47 % de 1985 à 1995, ce qui a mis à l'épreuve les mécanismes de survie et exercé de fortes pressions sur le milieu urbain où vivent 80 % de la population. Au cours des prochaines années, l'issue du processus de paix aura une forte incidence sur le pays.

/...

2. La mortalité infantile est causée au premier chef par les infections respiratoires aiguës. On estime que 105 000 enfants sont handicapés, dont 2,4 % bénéficient de services spécialisés. Environ 97 % des mères commencent par allaiter leur bébé mais 53 % seulement l'allaitent exclusivement au sein pendant les quatre premiers mois. Récemment, deux hôpitaux publics où ont lieu près de 40 % de l'ensemble des accouchements ont obtenu le certificat d'hôpitaux amis des bébés. Quelque 90 % des mères reçoivent des soins prénatals mais 20 % seulement des soins postnatals. Le quart des personnes porteuses du VIH/sida ont moins de 19 ans; quant aux maladies sexuellement transmissibles, les statistiques à ce sujet sont rares.

3. Du fait que 11 % seulement des enfants sont inscrits à l'école maternelle, il est prioritaire d'améliorer l'information des parents sur le développement du jeune enfant. Plus de 90 % des enfants sont inscrits à l'école primaire mais entre les 7^e et 10^e années de scolarité, les taux d'inscription sont de 71 % pour les garçons et de 73 % pour les filles (1995). Une réforme décennale des méthodes et matériels pédagogiques touche à sa fin mais des inégalités subsistent au sein de l'enseignement. Les services sont insuffisants pour les enfants ayant des besoins spéciaux et pour ceux qui ont de mauvais résultats scolaires ou qui abandonnent leurs études; la violence constitue aussi un problème dans certaines écoles.

4. Bien que le pourcentage de filles soit élevé à tous les niveaux de l'enseignement, la participation des femmes à la vie publique reste limitée et les traditions axées sur la discrimination entre les sexes persistent, parfois avec des conséquences tragiques. Au niveau national, 16 % seulement des femmes font partie de la population active, dont 22 % sont au chômage. Il est prioritaire d'élargir la réussite qu'a connue la Jordanie en matière de survie et de développement de l'enfant à d'autres aspects des droits de participation des enfants et notamment des filles.

PROGRAMME DE COOPÉRATION, 1993-1997

5. Le programme de coopération pour 1993-1997 comportait des projets de santé maternelle et infantile et de nutrition, d'éducation, un projet communautaire, une initiative de plaidoyer pour les droits de l'enfant et un projet de statistique financé par des fonds supplémentaires. Ce programme a connu de grandes réussites, par exemple la création avec l'aide de l'UNICEF, en 1995, du Groupe d'étude national pour les enfants. Ce Groupe, créé par décret royal pour promouvoir et suivre l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Plan d'action national, est présidé par la Reine. Outre ses travaux de recherche appliquée et d'établissement d'une base de données, le Groupe examine les lois pour s'assurer qu'elles sont compatibles avec la Convention. Les activités de plaidoyer de l'UNICEF ont aussi servi à forger des alliances et à provoquer des débats avec des organisations non gouvernementales (ONG) travaillant dans le domaine des droits de l'enfant, ainsi qu'avec des parlementaires, universitaires et décideurs.

6. Avec une aide du Gouvernement norvégien, l'UNICEF a financé la réalisation conjointe par la Direction jordanienne de la statistique et l'Institut norvégien de sciences sociales appliquées d'une enquête nationale sur les conditions de

vie en Jordanie. Cette étude a fourni aux décideurs et aux chercheurs des données utiles à la planification du développement économique et social. Elle a aussi révélé plusieurs lacunes dans les connaissances, qu'il faudra combler.

7. Le programme de santé a atteint ses principaux objectifs en ce qui concerne le programme élargi de vaccination (PEV) et la lutte contre les maladies diarrhéiques. Une étude des formations sanitaires, prévue pour 1997, évaluera les efforts qui ont été faits pour réduire la mortalité attribuable aux infections respiratoires aiguës. Les objectifs de prestation de services ont été atteints grâce à la formation de 140 formateurs, 1 100 médecins et 850 assistants paramédicaux en PEV et lutte contre les maladies diarrhéiques et la formation en cours d'emploi de 1 400 médecins et 1 500 membres du personnel paramédical en gestion des cas d'infections respiratoires aiguës. Ce renforcement des capacités n'a toutefois pas touché le secteur privé. L'UNICEF a fourni au Ministère de la santé des vaccins, des sels de réhydratation orale, des antibiotiques et du matériel connexe conformément aux prévisions.

8. Le programme de nutrition a atteint ses objectifs de couverture en finançant la formation en cours d'emploi de 1 500 membres du corps médical dans les domaines des carences en oligo-éléments, de l'allaitement au sein et du suivi de la croissance. Les cas de graves insuffisances pondérales ont diminué de 38 % de 1990 à 1996 pour tomber à 1,8 %. En 1993, l'UNICEF a financé une étude sur le pourcentage de la population ayant des troubles dus à une carence d'iode; cette étude a révélé que 38 % des enfants avaient un goitre; l'UNICEF a également soutenu le Gouvernement lorsqu'il a décidé de rendre obligatoire la vente de sel iodé en mai 1995. En 1995, l'enquête sur les conditions de vie en Jordanie a révélé que 75 % des ménages consommaient du sel iodé. Un comité national de contrôle technique a été créé pour suivre la consommation de sel iodé.

9. À la suite de l'élaboration d'une politique nationale d'allaitement au sein, la distribution gratuite ou la vente à faible prix de produits de remplacement du lait maternel ont été interdites dans les maternités publiques et deux hôpitaux ont récemment obtenu le certificat d'ami des bébés, avec l'aide d'un comité national sur l'allaitement maternel créé par la Reine. Le projet concernant la maternité sans risques a atteint ses objectifs pour les soins prénatals mais il n'existe toujours pas de système de dépistage des incapacités et les services d'aiguillage des cas à risque et de soins postnatals laissent encore à désirer. Ces lacunes restent des points prioritaires dans le programme proposé.

10. Dans le cadre du programme d'éducation et de développement du jeune enfant, un projet pilote a financé la production de matériels d'information, éducation et communication (IEC) sur le développement du jeune enfant qui seront distribués à des groupes et au grand public. L'UNICEF a aussi collaboré avec le Ministère de l'éducation et des ONG pour aider les collectivités à établir des jardins d'enfants; il a financé la formation en cours d'emploi de 1 200 monitrices de jardins d'enfants et a fourni des meubles et des matériels d'enseignement et de jeux pour 360 classes.

11. Dans le domaine de l'enseignement fondamental, l'UNICEF a soutenu les efforts menés par le Gouvernement pour assurer que tous les élèves acquerraient des compétences de base et que plus de 80 % des enfants termineraient leurs études primaires. Le programme a atteint ses objectifs pour ce qui est des programmes d'études, des nouvelles méthodes pédagogiques et des évaluations. L'UNICEF a également financé l'Initiative d'éducation mondiale qui a élaboré des modules d'enseignement/apprentissage pour la quatrième à la sixième année de scolarité et assuré la formation en cours d'emploi de 300 enseignants dans 43 écoles pour encourager la pédagogie interactive et la réflexion critique chez les élèves ainsi qu'une sensibilisation à une bonne hygiène de vie, à l'environnement et aux droits de l'enfant. Une évaluation de l'Initiative a révélé une amélioration de la pédagogie interactive et des attitudes vis-à-vis des études.

12. Le programme communautaire visait à améliorer la santé, la nutrition et la situation socio-économique des enfants désavantagés. À la suite d'évaluations des besoins participatifs menés à Al-Mafrak, le programme a lancé un projet de rééducation pour les handicapés couvrant 11 villages, assuré la formation du personnel sanitaire de 50 écoles et de 120 membres de centres sanitaires sur les questions prioritaires des soins de santé primaires (SSP); et a établi un système de crédit de groupe à l'intention des femmes de quatre villages. Le programme a aussi travaillé dans des quartiers périphériques d'Amman, y compris à Hai Al-Amir Hasan (camp non officiel de réfugiés), Hai Al-Tafayleh et Hai Al-Nuzha. Les évaluations participatives rapides ont permis d'obtenir des renseignements supplémentaires sur la manière dont les enfants percevaient leurs problèmes, qui allaient de mauvais traitements à l'absence de terrains de jeux. En conséquence, l'UNICEF a aidé à mettre un centre communautaire mieux à même de fournir des services sociaux et à améliorer les aires de jeux et la bibliothèque.

Fruits de l'expérience

13. L'UNICEF entretient des rapports étroits avec de nombreux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont de grandes compétences techniques et des connaissances des questions touchant les enfants. Les examens du programme de pays entrepris avec l'aide du Gouvernement, d'autres institutions des Nations Unies, d'organismes d'aide bilatérale et d'ONG, y compris l'examen à mi-parcours de 1995, ont souligné que les modestes ressources de l'UNICEF devraient être utilisées de manière stratégique pour assurer la pérennité des résultats acquis dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant et pour poursuivre les progrès réalisés en matière de droits de l'enfant et qu'il conviendrait de réorienter le programme en mettant l'accent sur la protection de l'enfant et sur les questions de différences entre les sexes et d'inégalité.

14. Les activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques ont réussi à placer les droits de l'enfant au rang des priorités nationales. Il y aurait toutefois lieu de mener davantage de campagnes d'information en faveur des droits de l'enfant et de mieux mobiliser les communautés et les familles en vue de modifier leur comportement. Les succès enregistrés par l'utilisation des médias dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant montrent

qu'un recours plus étendu à ces moyens d'information universellement accessibles peut aider à vulgariser la gamme complète des droits de l'enfant.

15. Pour assurer la pérennité des résultats, le Gouvernement et l'UNICEF ont admis la nécessité de réorienter le principal élément d'appui de l'UNICEF pour passer de la prestation de services au renforcement des capacités, à la prise en charge de leurs intérêts par les communautés et à l'amélioration de la qualité des services de base. Pour améliorer la qualité des services de soins de santé primaires, il faudra mettre davantage l'accent sur la formation avant l'emploi. Il a été convenu à l'examen à mi-parcours que l'UNICEF cesserait de fournir des vaccins d'ici à la fin du programme en cours, le Gouvernement étant prêt à se charger de l'approvisionnement en vaccins. L'UNICEF pourrait envisager de continuer à financer l'achat de fournitures essentielles aux fins de renforcement des capacités.

16. Plusieurs initiatives prévues au programme proposé devraient être développées. Pour accroître l'enseignement préscolaire, le mieux sera peut-être de lancer des projets d'information des parents en se fondant sur les solides structures familiales et en coopérant avec les parents et les collectivités pour que les activités d'éveil soient assurées à la maison. Les projets pilotes communautaires sont trop ponctuels et devraient s'inscrire dans un cadre national d'ensemble de prestation de services aux pauvres des villes.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1998-2002

Estimation des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>						
Droits de l'enfant	100	100	80	70	80	430
Santé maternelle et infantile	325	310	300	280	290	1 505
Éducation	180	170	155	160	160	825
Prise en charge par la communauté	100	120	165	190	170	745
Dépenses intersectorielles	<u>145</u>	<u>150</u>	<u>150</u>	<u>150</u>	<u>150</u>	<u>745</u>
Total partiel	<u>850</u>	<u>850</u>	<u>850</u>	<u>850</u>	<u>850</u>	<u>4 250</u>
<u>Fonds supplémentaires</u>	<u>850</u>	<u>850</u>	<u>850</u>	<u>850</u>	<u>850</u>	<u>4 250</u>
Droits de l'enfant	-	85	90	100	100	375
Santé maternelle et infantile	-	50	60	70	70	250
Éducation	-	50	60	70	70	250
Prise en charge par la communauté	-	80	80	90	100	350
Dépenses intersectorielles	<u>25</u>	<u>25</u>	<u>25</u>	<u>25</u>	<u>25</u>	<u>125</u>
Total partiel	<u>25</u>	<u>290</u>	<u>315</u>	<u>355</u>	<u>365</u>	<u>1 350</u>
Total	<u>875</u>	<u>1 140</u>	<u>1 165</u>	<u>1 205</u>	<u>1 215</u>	<u>5 600</u>

Préparation du programme

17. Ce programme a été élaboré conjointement par le Gouvernement et l'UNICEF, sous les auspices du Ministère du plan et dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, en consultation avec d'autres institutions des Nations Unies et d'autres donateurs opérant en Jordanie.

Objectifs et stratégies du programme de pays

18. Les objectifs du programme proposé sont les suivants : a) aider le Gouvernement à mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à en assurer le suivi; b) contribuer à universaliser et à poursuivre les progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs fixés pour l'an 2000; c) aider le Gouvernement à établir et à maintenir des normes de qualité, notamment dans les soins de santé primaires, l'enseignement fondamental et les services sociaux; et d) mettre au point des modèles imitables de développement durable au niveau des collectivités, en particulier pour les pauvres des villes. Ces objectifs reposent sur une réorientation de la stratégie qui mettra moins l'accent sur la survie et le développement de l'enfant et davantage sur la protection et la participation de l'enfant; moins sur une aide matérielle directe et davantage sur le renforcement des capacités, sur la participation communautaire et sur un dialogue en matière de politiques, de ressources et d'action qui soit axé sur les droits. En raison de cette réorientation et du fait que l'UNICEF entretient de bonnes relations avec le Gouvernement et d'autres homologues, il est à même de fournir une aide technique et de mener des activités de plaidoyer efficaces et de qualité sur toute une gamme de projets, à peu de frais et avec de bons résultats. Les projets ont été élaborés dans un cadre de droits et avec l'intention de renforcer la capacité du pays à assurer les droits de tous les enfants jordaniens, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

19. Le cadre stratégique comporte trois éléments qui se renforcent mutuellement. L'UNICEF s'efforcera d'abord de convaincre le Gouvernement de continuer à fournir les ressources nécessaires et à prendre les mesures indispensables pour réaliser les droits des enfants et des femmes. Ensuite, le programme renforcera les capacités et alliances nationales afin de soutenir et d'améliorer les services sociaux de base et de surveiller la situation des enfants et des femmes, l'accent étant désormais mis sur la formation avant l'emploi et sur l'amélioration des systèmes d'information. Troisièmement, au niveau communautaire, le programme permettra aux familles et aux collectivités désavantagées d'évaluer leurs besoins et d'élever et de protéger leurs enfants en coopération avec le Gouvernement et d'autres partenaires.

20. Le programme de droits des enfants comprend trois projets. Le premier aidera à élaborer des outils, matériels et plans d'action en vue d'un dialogue de politique sur les deux Conventions afin de faire intervenir des groupes et institutions tels que les médias, les associations de parents d'élèves et les parlementaires pour promouvoir les droits des enfants et des femmes. Le second projet financera la mise au point et l'application de lois tirées de la Convention relative aux droits de l'enfant et le renforcement des aptitudes du

Gouvernement à établir des indicateurs et une base de données pour suivre la mise en oeuvre des deux Conventions. Le renforcement des moyens d'action des communautés porteront sur la participation des enfants handicapés, les problèmes des femmes et des jeunes et les enfants qui sont maltraités, qui travaillent ou qui vivent dans la rue. Le troisième projet, qui fait partie d'une initiative régionale, fournira une assistance technique aux facultés de droit pour qu'elles intègrent les deux Conventions dans leurs programmes d'études. Si des fonds supplémentaires sont disponibles, ils serviront à financer la mise en application des lois ainsi que de nouvelles activités de recherche appliquée, des activités culturelles et la diffusion d'information en faveur des droits de l'enfant.

21. Le programme de santé maternelle et infantile (SMI) comprend six projets :

a) Par l'intermédiaire du projet de système d'information de gestion sur les soins de santé primaires, l'UNICEF travaillera en collaboration avec le Ministère de la santé à améliorer les systèmes actuels de suivi de la SMI en se fixant pour cibles les femmes et les enfants. L'UNICEF fournira une assistance technique à l'élaboration de systèmes et à la formation de leurs utilisateurs et fournira le matériel nécessaire, notamment des logiciels. Des renseignements seront rassemblés et analysés sur la morbidité et les soins de santé primaires et ventilés par sexe et jusqu'au niveau du district;

b) Le projet de formation en soins de santé primaires aidera à maintenir à long terme la qualité des services de SSP. Il renforcera les capacités en poursuivant l'intégration des SSP dans le programme d'études des écoles d'infirmières et des facultés de médecine. Il analysera les programmes actuels et identifiera les lacunes, élaborera des modules à insérer dans le programme et le cas échéant assurera la formation des enseignants; il mènera aussi à terme les activités des projets concernant les infections respiratoires aiguës, le programme élargi de vaccination et la lutte contre les maladies diarrhéiques qui étaient inscrites au programme précédent en assurant la formation en cours d'emploi du personnel médical et paramédical du Ministère de la santé qui n'a pas encore suivi de stages. Si c'est nécessaire, ce projet financera des stages de perfectionnement pour les programmes verticaux de SSP;

c) Dans le cadre du projet de dépistage précoce des incapacités infantiles, l'UNICEF travaillera en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des universités à élaborer des protocoles modèles de dépistage des troubles du développement et soutenir la formation en cours d'emploi de personnels médicaux du secteur public. L'UNICEF plaidera pour la mise en place de cette capacité de dépistage au sein de l'enseignement primaire. Il s'efforcera aussi de sensibiliser l'opinion publique à cette question et de renforcer le soutien accordé aux familles d'enfants handicapés;

d) Le projet relatif à l'Initiative Hôpitaux amis des bébés permettra d'aider les mères à allaiter leurs enfants exclusivement au sein pendant les six premiers mois et à adopter ensuite des pratiques de sevrage approuvées. L'UNICEF fournira une assistance technique au comité national chargé de délivrer le certificat d'ami des bébés aux hôpitaux et financera la formation en cours d'emploi des personnels médicaux concernés, l'objectif étant d'intégrer au

système tous les hôpitaux publics et 50 % des cliniques privées d'ici à 2002. On élaborera et on diffusera des matériels d'information, éducation et communication sur les avantages que présente l'allaitement maternel;

e) Par le projet d'oligo-éléments, l'UNICEF contribuera aux efforts nationaux visant à réduire le pourcentage de victimes de troubles dus à la carence d'iode et autres carences en oligo-éléments, par exemple en fournissant une assistance technique au comité national chargé de surveiller la fabrication de sel iodé ainsi qu'aux fabricants de sel;

f) Le projet d'hygiène de vie ciblera les familles et les jeunes afin d'améliorer les comportements et les connaissances qui influent sur leur santé et celle de leurs enfants, en élaborant et en diffusant des matériels d'information, éducation et communication sur la santé maternelle et sexuelle, y compris sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida.

22. Si l'on dispose de fonds supplémentaires, on les utilisera pour développer les projets relatifs au système d'information de gestion sur les SSP et au dépistage précoce des incapacités des enfants.

23. Le programme d'éducation comporte deux projets. Le projet d'éducation des parents élaborera et diffusera des matériels d'IEC sur le développement émotionnel, psychologique, intellectuel et physique des jeunes enfants, afin de mettre les parents et autres personnes qui s'occupent d'enfants mieux à même d'assurer le développement de leurs enfants dans de bonnes conditions d'hygiène. En collaboration avec des ONG et les Ministères de la santé et du développement social, l'UNICEF s'appuiera sur son expérience et ses connaissances et sur des études sur les attitudes et pratiques pour élaborer de nouveaux matériels d'IEC sur le développement du jeune enfant, qui seront diffusés par les médias, l'information étant ensuite amplifiée lors de débats et de réunions des groupes spéciaux dans des centres communautaires, sanitaires et sociaux. On apprendra au personnel de ces centres à utiliser ces matériels en identifiant à cette fin un groupe de formateurs dont on assurera la formation. Ce projet sera coordonné avec le programme de santé de manière à assurer qu'il comprendra des messages sur les incapacités infantiles.

24. Le projet sur le milieu d'apprentissage, qui partira de la réussite et des réalisations de l'Initiative d'éducation mondiale, aidera à améliorer l'acquisition d'aptitudes de base dans les écoles qui ont de mauvais résultats et à réduire les taux d'abandon. En collaboration avec le Ministère de l'éducation dans le cadre des réformes de l'enseignement, le projet prévoit l'élaboration de critères définissant le milieu propice à l'apprentissage, la formation d'une équipe de responsables chargés d'assurer l'application des critères aux mauvaises écoles et la formation en cours d'emploi d'enseignants, directeurs et inspecteurs afin d'établir un bon milieu d'apprentissage. Le projet prévoit la participation de comités de parents d'élèves et d'ONG à tous les stades. Tous fonds supplémentaires serviront à étendre le champ des deux projets d'éducation.

25. Le programme de prise en charge par la communauté comprend deux projets complémentaires. Le premier prévoit un travail avec des ONG et des représentants

institutionnels de certaines collectivités afin de les mettre mieux à même d'évaluer, par ordre de priorité, ce dont ils ont besoin pour créer un milieu propice à l'étude pour leurs enfants; on identifiera aussi des organes gouvernementaux et/ou des organismes d'aide avec lesquels l'UNICEF pourrait collaborer, avant de les contacter. Dans les domaines où l'UNICEF jouit d'un avantage comparatif, il fournira, dans la mesure de ses moyens, une assistance technique, des services de formation, des matériels d'IEC et, le cas échéant, d'autres matériels aux districts en réponse aux besoins exprimés par les collectivités, qui seront choisies en fonction de critères établis par l'UNICEF et le Gouvernement; le projet sera ensuite étendu à d'autres communautés à mesure que des fonds supplémentaires seront reçus. Le second projet aidera à mettre en place une politique nationale permettant aux collectivités d'intervenir elles-mêmes pour atteindre les pauvres, politique qui met l'accent sur la participation des communautés à l'évaluation des besoins et à la prestation et la gestion des services.

Coopération avec d'autres partenaires

26. Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF ont harmonisé leur cycle de programmation en Jordanie. On a établi des mécanismes institutionnels permettant aux partenaires de coopérer en permanence. Les activités de coordination interinstitutions et les groupes thématiques comprennent le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la santé. Le Groupe d'étude national pour les enfants, le Fonds Reine Alia de développement social et les grandes ONG s'occupant des femmes et des enfants sont des partenaires importants dans l'exécution du programme.

Gestion, suivi et évaluation du programme

27. L'UNICEF a des mécanismes internes de gestion des programmes qui lui permettent de suivre l'avancement et les résultats de ces programmes. L'évaluation des risques est constamment mise à jour et les équipes fonctionnelles se réunissent régulièrement. On organise deux séances d'examen et de planification par an. La composition du personnel de bureau sera modifiée pour tenir compte de la complexité technique croissante et de l'élargissement du champ des responsabilités.

28. Le Ministère du plan est chargé de la coordination du programme. Les ministères sectoriels désigneront, lorsqu'il y aura lieu, des directeurs de projet qui seront chargés de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets. L'UNICEF collaborera avec ses interlocuteurs gouvernementaux et ses partenaires non gouvernementaux à la gestion des projets et suivra de près l'avancement du programme et la réalisation de l'assistance. Outre les réunions consultatives que les principaux partenaires tiennent régulièrement pour examiner l'avancement des projets, on organisera des examens annuels; à cette fin, on mènera des évaluations systématiques et des bilans de l'impact des projets en complément des données produites par les systèmes ordinaires d'information de gestion. Les projets relatifs à l'Initiative Hôpitaux amis des bébés, aux oligo-éléments et au système d'information de gestion sur les soins

de santé primaires, ainsi que le projet de suivi des droits de l'enfant, sont dans une grande mesure eux-mêmes des exercices de suivi. L'analyse de la situation telle qu'elle se présentera lors de l'examen à mi-parcours de l'an 2000 mettra l'accent sur la réalisation universelle des objectifs et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, et fera l'objet d'un rapport national sur le développement humain qui sera financé conjointement par les institutions des Nations Unies opérant en Jordanie. À mi-parcours, on mènera à terme les évaluations de l'ensemble du programme, ce qui fournira les renseignements nécessaires aux décisions à prendre sur la reformulation du programme et sur la forme que pourrait prendre l'intervention de l'UNICEF en Jordanie au-delà de 2002.

TABLEAU
POSTES ET DÉPENSES DE PERSONNEL DANS LE BUDGET-PROGRAMME

PAYS : JORDANIE
PROGRAMME : 1998-2002

SECTION/DOMAINES DU PROGRAMME ET SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET-PROGRAMME				POSTES a/									DÉPENSES DE PERSONNEL b/				
	MC	FSD	NSF	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Locaux	Total	
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES :																		
SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE	1 655 000			1 655 000	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0	361 868	361 868	
ÉDUCATION d/	1 050 000			1 050 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	269 492	269 492	
PRISE EN CHARGE COMMUNAUTAIRE	970 000			970 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	269 492	269 492	
DROITS DE L'ENFANT	430 000			430 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	123 163	123 163	
DÉPENSES INTERSECTORIELLES	745 000			745 000	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0	716 579	716 579	
TOTAL MC	4 850 000			4 850 000	0	0	0	0	0	0	0	4	5	9	0	1 740 594	1 740 594	
FONDS SUPPLÉMENTAIRES c/ :																		
SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE		0	310 000	310 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ÉDUCATION d/		0	530 000	530 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PRISE EN CHARGE COMMUNAUTAIRE		0	610 000	610 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DROITS DE L'ENFANT		0	375 000	375 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
DÉPENSES INTERSECTORIELLES		0	125 000	125 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL FS		0	1 950 000	1 950 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL MC+FS	4 850 000	0	1 950 000	6 800 000	0	0	0	0	0	0	0	4	5	9	0	1 740 594	1 740 594	
BUDGET D'APPUI AU PROGRAMME	Dépenses de fonctionnement		896 783															
	Dotation en personnel				0	0	1	0	0	0	1	2	4	7	847 704	1 310 212	2 157 916	
TOTAL GÉNÉRAL (MC+FS+BA)					0	0	1	0	0	0	1	6	9	16	847 704	3 050 806	3 898 510	
Nombre de postes et dépenses de personnel :																		
Programme en cours											2	5	14	21				
À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)											1	6	9	16	847 704	3 050 806	3 898 510	

Abréviations : MC = masse commune des ressources; FS = fonds supplémentaire;s FSD = fonds supplémentaires disponibles; NFS = nouveaux fonds supplémentaires; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; BA = budget d'appui

a/ Chaque poste, quelle qu'en soit la source de financement, soutient le programme de pays.

b/ À l'exclusion de l'assistance temporaire et des heures supplémentaires.

c/ Y compris les programmes à l'intention des femmes et enfants palestiniens vivant en Jordanie pour la période 1998-2000.

d/ Y compris les programmes suivants : développement du jeune enfant et enseignement primaire pour les femmes et les enfants palestiniens vivant en Jordanie.